RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

109 PALMIERS CROISETTE

Société par actions simplifiée
Capital : 1.000 Euros
Siège social : Résidence Saint James
107-110, Boulevard de la Croisette
06400 CANNES

RCS CANNES 939 305 421

ACTE DES DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Salaheddin Mohamad [redacted]

Madame Reem Abdelkarim TAHER, née à [redacted] le [redacted] de [redacted]

APRES AVOIR EXPOSE :

1° - Qu'ils sont seuls actionnaires de la société 109 PALMIERS CROISETTE société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros divisé en 100 actions de 10 euros de nominal chacune réparties comme suit :

- Monsieur Salaheddin MUSSA	50 actions
- Madame Reem TAHER	50 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	100 actions

2° - Qu'il est envisagé le transfert du siège social de la société de CANNES (06400) Résidence Saint James, 107-110, Boulevard de la Croisette à CANNES (06400) 45, Boulevard de la Croisette.

3° - Que le paragraphe c de l'article 20.4 des statuts stipule :

> **20.4. – Règles spécifiques aux actes unanimement signés par les associés**
>
> Toute décision de la compétence des associés peut également résulter, en l'absence d'assemblée ou de consultation écrite, du consentement de tous les associés, exprimé dans un acte écrit, rédigé en français et signé par tous les associés. Cet acte est ensuite consigné dans le registre officiel des délibérations des associés.

[redacted]

SL

4° - Qu'ils ont préalablement pris connaissance des documents suivants :

- L'extrait kbis de la société,
- Le projet des statuts mis à jour
- Le projet du présent acte.

5° - Que l'objet du présent acte est :

- De transférer le siège social de CANNES (06400) Résidence Saint James, 107-110, Boulevard de la Croisette à CANNES (06400) 45, Boulevard de la Croisette ;
- De modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNES SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION :

Les actionnaires décident de transférer le siège social de CANNES (06400) Résidence Saint James, 107-110, Boulevard de la Croisette à CANNES (06400) 45, Boulevard de la Croisette, à compter du jour du présent acte.

DEUXIEME DECISION :

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé : **CANNES (06400) 45, Boulevard de la Croisette.**

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence et en tout autre lieu par décision collective des associés.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés.

FAIT A CANNES
L[redacted]

M Salaheddin MUSSA

[redacted]

Mme Reem TAHER